

224C2216
FR0010220475-FS0821

7 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ALSTOM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2024, la société Causeway Capital Management LLC¹ (11111 Santa Monica Blvd, 15th Floor, Los Angeles, CA 90025, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 1^{er} novembre 2024, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALSTOM et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 46 119 232 actions² ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 9,99% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ALSTOM sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds et de clients pour lesquels il dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus.

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 24 574 891 actions ALSTOM pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 461 509 585 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.